

Réponse du Se-Unsa 50 adressée à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin en date du 24 juin

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'invitation à la participation à ces débats. Cependant, d'un point de vue syndical et d'un point de vue professionnel, il est difficile d'adopter un positionnement binaire pour ou contre la semaine de 4,5 jours car au-delà de cette dichotomie, c'est la question de la mise en œuvre locale de cette organisation du temps scolaire qui pose problème. C'est pourquoi, nous vous exposons ci-après les raisons pour lesquelles **nous ne souhaitons pas participer à ces débats en tant qu'intervenants mais en tant que personnels de l'Education Nationale**, à l'instar de nos collègues enseignants à Cherbourg-en-Cotentin. Nous informerons nos collègues des raisons pour lesquelles nous faisons ce choix.

En préambule à toute réponse, il convient de rappeler les termes du décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, dont l'article 1^{er} énonce : *« Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10. »*

La rédaction retenue par le législateur mentionne donc **expressément la consultation des conseils d'école** en matière d'adaptations de l'organisation de la semaine scolaire.

Dans le cadre de la mise en place de la semaine scolaire à 4,5 jours, le Se-Unsa 50 s'est toujours positionné en partenaire social exigeant. C'est la raison pour laquelle notre organisation syndicale a mené une enquête auprès des enseignants de Cherbourg-Octeville en 2014 pour évaluer leur ressenti concernant la mise en place de la semaine à 4,5 jours. Enquête dont ressortait un ressentiment fort à l'encontre de la mise en place locale de cette réforme. Nos collègues enseignants pointaient le « mépris » et le « déni de compétences professionnelles » exercés à leur encontre par cette municipalité. 93 % des sondés refusaient alors de s'inscrire dans un projet de co-éducation qui constituait pourtant l'un des enjeux forts de cette réforme.

En 2015, la séance du Comité de pilotage du Projet éducatif territorial de la ville de Cherbourg-Octeville datée du 26 février présentait les résultats de l'évaluation menée par la Ligue de l'enseignement. Malgré une lacune fondamentale (aucune question explicite quant au positionnement des sondés sur leur souhait entre semaine de 4 jours et semaine de 4,5 jours), cette évaluation pro domo soulignait du côté des familles que 78 % des sondés considéraient que cette réforme avait un impact sur leurs enfants. Ils étaient également 72 % à préciser que la nature de cet impact était une fatigue accrue pour leurs enfants.

Du côté des enseignants, 97 % des sondés estimaient que la journée des enfants n'était pas adaptée aux enjeux de la réforme, 93 % estimaient que cette réforme avait un impact sur les élèves qu'ils trouvaient plus fatigués, moins concentrés, plus nerveux.

Les personnels de la ville ainsi que les agents de restauration notaient également une fatigue accrue des enfants.

Cette même séance voyait l'adjointe en charge de l'Education souligner que *« concernant la fatigue des enfants, il apparaît que l'organisation familiale ne s'est pas toujours adaptée aux nouveaux rythmes, d'où peut être un travail à faire avec les services de la Ville pour mettre en*

place des actions de sensibilisation sur l'heure régulière du coucher et l'importance du sommeil. »

Fin 2017, l'annonce par la municipalité de maintenir l'organisation de la semaine scolaire à 4,5 jours jusqu'aux prochaines élections de 2020 suscite une forte mobilisation des conseils d'école qui s'émeuvent de cette décision unilatérale. L'organisation d'une consultation municipale destinée à évaluer les TAP (et non les rythmes scolaires) est également vécue comme un déni de compétences des conseils d'école. Le 3 avril 2018, seule une dizaine de personnes assiste à la synthèse de cette consultation qui ne tient à aucun moment compte des remarques et revendications des enseignants et des conseils d'école.

La note d'information sur les rythmes scolaires et le schéma directeur des écoles publiques adressée début juin 2021 est également de nature à interroger la prise en compte des conseils d'école dans le processus décisionnel. En effet, celle-ci prévoit que « *le vote sera ensuite organisé sur une plateforme numérique accessible :*

- *Aux habitants de Cherbourg en Cotentin inscrits sur les listes électorales*
- *Aux parents d'élèves des enfants scolarisés dans une école de la ville*
- *Aux enseignants exerçant sur la ville et demeurant hors commune. »*

Pour le Se-Unsa 50, l'historique des consultations en matière de rythmes scolaires est de nature à interroger notre participation à la consultation qui doit démarrer à l'automne prochain.

En effet, en tant qu'organisation syndicale, en tant qu'enseignants cherbourgeois, nous ne pouvons réellement considérer avoir reçu de la part de la municipalité des gages crédibles que notre compétence professionnelle soit véritablement écoutée, entendue, retenue.

Depuis la mise en place de cette réforme, partisans et opposants de l'école à 4,5 jours ont été traités à la même enseigne. Leurs propositions ont toujours été prises en compte de manière marginale leur laissant le sentiment que leur avis ne valait rien aux yeux de la municipalité.

Si le dialogue social est durablement inscrit dans notre ADN syndical, le passif local ne plaide donc pas pour une confiance pleine et entière.

Pour le Se-Unsa 50, les interlocuteurs désignés pour défendre et débattre d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours sont évidemment les conseils d'école. Dans cette perspective, la tenue de conseils d'école extraordinaires dès la rentrée de septembre et la désignation interne de représentants à même de porter l'expertise de ces instances sont les seules garantes d'un débat réussi et légitime.

Nous souhaiterions donc que la mairie de Cherbourg-en-Cotentin invite un mandaté par conseil d'école afin d'échanger sur les différentes pratiques mises en place dans les écoles (très différentes d'une commune à l'autre de Cherbourg-en-Cotentin), d'évoquer les situations des écoles et les ressentis des parents d'élèves après consultation du conseil d'école.

Pour le Se-Unsa 50, le choix des trois thématiques de débat (rythmes scolaires et apprentissage, impacts éducatifs des TAP, organisation de la semaine scolaire : des enjeux de société multiples (secteur associatif, vie de l'entreprise, organisation familiale) doit faire l'objet d'une concertation préalable et résulter d'une co-construction avec les conseils d'école.

La communication municipale stipule « *La ville se place en effet en qualité d'organisatrice des débats, elle en pose le cadre, en assure la communication mais n'y prend pas part. »* mais les thématiques proposées placent d'emblée le cadre du débat dans sa dimension hors scolaire, ce

qui n'est pas caractéristique de la neutralité affichée par la ville. Un seul atelier consacré à l'éducation, si tant est que l'apprentissage soit l'apanage de la seule Education nationale, ce qui serait pour le moins contestable. Un atelier consacré aux TAP qui ne constituent en rien une obligation de cette réforme, pas plus qu'ils ne sont obligatoires pour les élèves. Le dernier atelier témoigne d'une volonté de prise en compte des enjeux de société liés à cette réforme (et à son échec relatif).

Si neutralité constitue réellement le positionnement de l'équipe municipale, alors c'est aux votants (habitants, parents d'élèves et enseignants) qui co-existent au sein des conseils d'école de fixer les termes du débat. La question de convier des représentants de communes (mairies, parents, enseignants) passées à 4 jours après avoir expérimenté la semaine de 4,5 jours pourrait ainsi faire l'objet d'une thématique puisque c'est bien sur cette alternative que repose cette consultation.

Comme nous l'écrivions en janvier dernier après l'annonce du report de la consultation : « Pour le Se-Unsa 50, le report annoncé de la consultation n'est pas une bonne décision. Il ne vient qu'alimenter un peu plus la décrédibilisation de la parole politique. Il est à l'opposé des engagements électoraux du programme porté par Passion commune, liste menée par M. Arrivé. Il y est question d'une consultation « avec engagement de la municipalité de mettre en œuvre le choix qui sortira des urnes dès la rentrée 2021 ». A cette époque, il n'était pas question « d'un vrai débat, bien organisé, qui permette à chacun de se faire une idée sur le sujet et de choisir en connaissance de cause ». Etrangement, c'est la nécessité de ce débat qui implique le report de cette consultation. Autre engagement de l'équipe municipale : « la co-construction comme mode de gouvernance » avec mises en place de « plateformes participatives » et « constitution de groupes d'habitants et de personnes qualifiées. »

En partisans du dialogue social, les militants du Se-Unsa participeront en tant qu'enseignants, en tant que parents d'élèves aux débats dans leurs écoles et dans les ateliers. Est-il possible de cautionner le fonctionnement retenu par la municipalité en co-animant un atelier thématique ? A ce stade, ni les modalités ni les choix thématiques ne garantissent aux enseignants et conseils d'école que leur parole sera entendue. Le Se-Unsa réitère sa demande. Les engagements de co-construction comme mode de gouvernance doivent être respectés. Quant à la « constitution de groupes d'habitants et de personnes qualifiées. », cela existe déjà dans le champ éducatif, cela s'appelle un conseil d'école.

A l'heure où la défiance à l'égard des élus est malheureusement plus que jamais d'actualité, le Se-Unsa vous enjoint à ne pas rater cette occasion de mettre les promesses en pratique. L'enjeu dépasse bien évidemment le cadre de cette consultation. Il s'agit bien d'abandonner un fonctionnement descendant pour prendre en compte les aspirations réelles des citoyens en les rendant actrices et acteurs de l'action publique. C'est bien dans ce cadre que les militants du Se-Unsa entendent prendre part à ce débat.

Nous vous prions d'accepter nos sincères salutations,

Pour le SE UNSA de la Manche,
Camille Mochon, secrétaire départementale.